



Assemblée générale

Distr. générale
21 mai 2013
Français
Original: anglais

Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires

Genève, 2013

Point 5 de l'ordre du jour

Élaboration de propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires

Conceptions du désarmement nucléaire et vues sur la question: aplanir les divergences et rapprocher les points de vue

Document soumis par l'Autriche

I. Introduction

1. Le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires (ci-après «le Groupe de travail à composition non limitée») a pour mandat d'«élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires» et de «présenter, à [la] soixante-huitième session [de l'Assemblée générale], un rapport sur ses travaux relatant la teneur des débats et de toutes les propositions [faites] (...)». Le Groupe de travail à composition non limitée présente donc les caractéristiques voulues pour aborder un vaste éventail de questions ayant trait au désarmement nucléaire. Il comble aussi un vide, compte tenu de l'impasse dans laquelle la Conférence du désarmement a longtemps stagné et de l'absence de progrès à la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, où aucune discussion de fond et globale sur le désarmement nucléaire multilatéral n'a pu se tenir de nombreuses années durant. Selon l'Autriche, le Groupe de travail à composition non limitée peut donc contribuer à redynamiser la communauté du désarmement en offrant à tous les États Membres de l'ONU une occasion de prendre part à la rhétorique du désarmement nucléaire multilatéral. Le Groupe de travail à composition non limitée peut examiner et étudier les différents volets du désarmement nucléaire, se livrer à un état

des lieux, cerner les difficultés, recenser les différentes approches et les propositions concrètes, et tendre à la formulation de propositions pratiques sur les moyens de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire.

2. Les progrès dans le domaine du désarmement nucléaire ont été décevants; cela est dû au fait qu'il semble y avoir des conceptions diamétralement opposées et des points de vue divergents quant à plusieurs de ses composantes clés, notamment:

- La mesure dans laquelle le désarmement nucléaire et un monde exempt d'armes nucléaires constituent une priorité urgente commune du concert des nations;
- La qualité et l'état des obligations et engagements en matière de désarmement nucléaire;
- Ce que l'on entend exactement par progrès en matière de désarmement nucléaire et les moyens d'évaluer ces progrès.

3. Pour l'Autriche, le Groupe de travail à composition non limitée devrait contribuer de façon valable au débat sur le désarmement nucléaire, pour peu que certains de ces points puissent être abordés au cours de ses travaux. Dans le présent document de travail, l'Autriche présente un aperçu des différentes conceptions et des points de vue divergents afin d'alimenter et de stimuler le débat au sein du Groupe de travail à composition non limitée, et de mettre en exergue quelques domaines pour lesquels il faut tenter d'aplanir les divergences existantes.

II. Le désarmement nucléaire: priorité ou objectif à long terme?

4. De la rhétorique employée dans les déclarations publiques et les instances internationales, il ressort que les membres de la communauté internationale partagent largement une même vision de l'objectif du désarmement nucléaire et d'un monde sans armes nucléaires. Dans la réalité, cependant, il existe un véritable fossé entre la conception qu'en ont les États détenteurs d'armes nucléaires et la façon dont la plupart des États non dotés de telles armes envisagent la question du désarmement nucléaire.

5. Les États dotés d'armes nucléaires – ceux qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) comme ceux qui n'y sont pas parties – ont bien saisi l'intérêt que présente le désarmement nucléaire. Les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie ont pris des mesures bilatérales pour réduire considérablement leurs stocks et d'autres États dotés d'armes nucléaires parties au TNP ont pris des mesures unilatérales. Toutes ces initiatives sont autant d'étapes sur la voie de la mise en œuvre des engagements et le respect des obligations en matière de désarmement au titre du TNP. Les États non parties au TNP ont eux aussi fait des propositions et/ou se sont déclarés en faveur du désarmement nucléaire. Dans l'ensemble, toutefois, les États dotés d'armes nucléaires posent encore le rôle de dissuasion de l'arme nucléaire comme postulat et continuent de tabler sur ces armes en tant que «suprêmes garants de la sécurité». Dans tous les États dotés d'armes nucléaires, des programmes de modernisation sont en place et des investissements à long terme sont faits ou prévus dans les armes nucléaires et les infrastructures y afférentes. En Asie, des indices portent même à penser que se joue une course effrénée aux armements nucléaires et aux missiles.

6. Il semble donc que les États détenteurs d'armes nucléaires, au mieux, envisagent le désarmement nucléaire et l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires comme un objectif à long terme auquel il est possible d'aspirer. Par conséquent, dans l'attente de la réalisation de ce qui est perçu comme des conditions préalables générales au désarmement nucléaire, seules des mesures limitées de désarmement sont prises actuellement sans, pour autant, reconsidérer fondamentalement le rôle des armes

nucléaires ni modifier l'équilibre stratégique nucléaire. Parallèlement, les États dotés d'armes nucléaires font porter leurs efforts sur la prévention d'une prolifération accrue des armes nucléaires. Ce n'est pas là uniquement la priorité manifeste; c'est aussi ce qui est présenté comme une condition préalable nécessaire à des mesures plus conséquentes en faveur du désarmement nucléaire.

7. Les attentes d'un grand nombre (si ce n'est la plupart) des États non dotés d'armes nucléaires en matière d'armes nucléaires et l'urgence du désarmement nucléaire sont deux choses bien distinctes. Les armes nucléaires et la dissuasion nucléaire sont aujourd'hui largement perçues comme une approche à haut risque de la sécurité nationale et internationale. L'humanité est, par chance autant que par volonté, sortie indemne des risques d'extinction qui pesaient sur elle pendant la période de la guerre froide. Il est de plus en plus difficile d'admettre que les notions de dissuasion nucléaire, de destruction mutuelle assurée et de logique de la stabilité stratégique nucléaire aient été reconduites au XXI^e siècle et que les vingt années écoulées depuis la fin de la guerre froide n'aient pas été employées à limiter le rôle et le statut des armes nucléaires. Un tel manque d'adaptation aux nouvelles réalités a non seulement été une occasion manquée mais aussi une grave erreur de jugement, qui est vue comme un déterminant clef de la prolifération, ce qu'attestent la situation en Asie et les risques de prolifération au Moyen-Orient. Compte tenu de ce lien manifeste entre le maintien des armes nucléaires et la dépendance à leur égard de la part de certains et la nouvelle prolifération des armes nucléaires, force est de conclure que le désarmement nucléaire et les mesures en faveur de la non-prolifération ne peuvent se réaliser que concomitamment.

8. La seule existence des armes nucléaires occasionne un risque permanent de conséquences désastreuses pour la planète tout entière. La plupart des États non dotés d'armes nucléaires considèrent donc que la persistance de la dépendance à l'égard des armes nucléaires et de la dissuasion nucléaire est à contre-courant de la compréhension grandissante de l'interdépendance mondiale et de la nécessité d'une sécurité collective entre États et des perspectives d'une telle sécurité. Il est donc de plus en plus difficile d'admettre qu'une telle menace pour l'existence de l'humanité tout entière soit encore traitée par un petit nombre d'États comme un problème de sécurité nationale, au détriment des intérêts de sécurité de la vaste majorité des États. Cela est confirmé par le fait que bien plus d'une centaine d'États ont contracté des arrangements régionaux juridiquement contraignants qui proscrivent les armes nucléaires dans leurs régions respectives. Les armes nucléaires et la menace universelle qu'elles représentent sont le symbole d'un régime mondial unanimement qualifié d'injuste, et les raisons avancées en faveur de la persistance de l'option nucléaire et les réticences à aborder le fond de l'approche en matière d'armes nucléaires sont considérées comme irresponsables ou anachroniques, voire les deux.

9. Pour conclure, il semble que les vues divergent quant à la mesure dans laquelle le désarmement nucléaire constitue véritablement une priorité urgente pour la communauté internationale. Les États dotés d'armes nucléaires jugent peut-être le désarmement nucléaire comme un objectif à long terme qui peut, au mieux, être abordé par étapes successives dans le contexte mondial actuel. Par ailleurs, les États non dotés d'armes nucléaires ne faisant pas partie d'arrangements de «partage nucléaire» ou de «parapluies atomiques» considèrent les armes nucléaires comme extrêmement dangereuses en soi, leur conservation et la dépendance à leur égard comme anachronique et le désarmement comme une composante essentielle dans la prévention de la prolifération des armes nucléaires. Le désarmement nucléaire devrait donc être recherché de façon bien plus ciblée et avec une conscience bien plus aiguë de l'urgence de la situation.

10. **Recommandation à l'intention du Groupe de travail à composition non limitée:** L'Autriche est d'avis que le Groupe de travail à composition non limitée devrait examiner les divergences d'ordre conceptuel évoquées et rechercher les moyens de trouver un terrain d'entente. Le Groupe de travail à composition non limitée devrait envisager toutes les possibilités de souligner la priorité objective et urgente absolue du désarmement nucléaire et de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires.

III. Désarmement nucléaire: obligations et engagements

11. L'une des divergences fondamentales entre les États détenteurs d'armes nucléaires et ceux qui n'en sont pas dotés tient à la qualité et à l'état des obligations et des engagements en matière de désarmement nucléaire et d'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires.

12. Les États dotés d'armes nucléaires envisagent les armes nucléaires avant tout sous l'angle de la sécurité nationale. Les décisions se rapportant à ces armes sont donc considérées comme des prérogatives strictement nationales. Les États dotés d'armes nucléaires parties au TNP font nettement la distinction entre les obligations en matière de non-prolifération, qui sont juridiquement contraignantes et appliquées avec précision, notamment via les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ainsi que l'engagement du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, d'une part, et les engagements en matière de désarmement nucléaire pris au titre du TNP, de l'autre. L'article VI du TNP demeure la «seule» obligation en matière de désarmement nucléaire multilatéral juridiquement contraignante. Héritée de la période de la guerre froide, elle est formulée de façon si vague que l'engagement «à poursuivre de bonne foi des négociations» est très ouvert à interprétation. De plus, le lien entre le «désarmement nucléaire» et «un traité de désarmement général et complet» peut aussi être interprété par certains comme signifiant que le désarmement nucléaire ne peut être réalisé que dans une situation mondiale en matière de sécurité envisageable dans un avenir lointain, marquant quasiment la fin des relations internationales.

13. Dans son avis consultatif de 1996, la Cour internationale de Justice a offert une interprétation renforcée et élargie de l'obligation de désarmement nucléaire au regard du droit international. Elle y soulignait qu'«il existe une obligation de mener de bonne foi et de conclure des négociations devant conduire à un désarmement nucléaire (...)». Cette obligation est universelle, dont va au-delà de la question de l'universalité du TNP. Néanmoins, l'avis consultatif laisse une certaine marge de manœuvre quant à ce qu'il faut entendre concrètement par «poursuivre de bonne foi des négociations». Si les avis consultatifs font grandement autorité, ils sont malgré tout non contraignants pour les États.

14. Les nombreux engagements décidés par consensus dans le cadre des Conférences d'examen du TNP sont considérés par les États dotés d'armes nucléaires parties au TNP comme «non contraignants» et «politiques». La mise en œuvre de ces engagements a donc été sélective et lacunaire. Si les obligations de non-prolifération fondées sur le TNP ont été mises au point pour créer un solide bloc de règles permettant de mesurer efficacement l'absence de respect des dispositions, l'obligation énoncée à l'article VI n'a pas évolué de la même façon et son application peut être mesurée «uniquement» à l'aune d'un ensemble d'engagements politiques non contraignants. Il s'ensuit qu'une nette distinction est faite entre la prolifération, qui est une question de respect des dispositions, et le désarmement nucléaire, pour lequel il s'agit de mettre en œuvre des engagements politiques. L'on pourrait en déduire que les États dotés d'armes nucléaires parties au TNP se sont mis d'accord sur ces engagements en matière de désarmement nucléaire lors des Conférences d'examen uniquement parce que, selon leur interprétation, ils n'ont pas valeur d'engagements juridiquement contraignants.

15. Il n'existe pas de dispositions juridiquement contraignantes en matière de désarmement nucléaire, comparables à l'article VI du TNP, pour les États détenteurs d'armes nucléaires non parties au TNP. Toutefois, nombre de déclarations en faveur du désarmement nucléaire et de propositions faites au fil du temps témoignent d'un engagement politique envers cet objectif.

16. Au sein des États non dotés d'armes nucléaires, cependant, les obligations et engagements en matière de désarmement nucléaire au titre du TNP, y compris les divers résultats des Conférences d'examen du TNP tenues par le passé, sont considérés comme la prolongation et l'application de l'obligation inscrite à l'article VI. Ces États voient un lien conceptuel étroit entre leur consentement à être lié par les dispositions en matière de non-prolifération et la mise en œuvre des documents adoptés. C'est particulièrement le cas s'agissant de l'accord auquel est parvenue la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 par lequel le TNP a été prorogé pour une durée indéfinie. L'accord ainsi donné a été assorti de conditions portant sur certaines initiatives et mesures en matière de désarmement nucléaire qui sont considérées comme non remplies ou remplies de façon non satisfaisante. Les États non dotés d'armes nucléaires sont assez largement d'accord pour estimer que l'ensemble d'initiatives et de résultats convenus en matière de désarmement nucléaire dans le TNP va bien au-delà des déclarations d'intention «modérées» ou «politiques» mais qu'il s'agit d'éléments quasi juridiquement contraignants d'un accord qui n'a pas été honoré. Il s'ensuit que certains remettent aujourd'hui en question la pertinence de l'accord conclu en 1995 portant prorogation du Traité pour une durée indéfinie.

17. En conclusion, il existe des différences d'ordre conceptuel marquées quant à la qualité et à l'état des obligations et des engagements en matière de désarmement nucléaire (dans le cadre du TNP). Par le passé, l'on a eu tendance à aplanir ces différences, voire ces vues contradictoires, par des formulations consensuelles qui donnaient aux deux parties une certaine latitude leur permettant de s'en tenir à leurs interprétations respectives. Toutefois, le discours sur le désarmement nucléaire articulé autour du TNP pourrait bien avoir atteint un stade où il est désormais impossible de gérer ainsi les contradictions existantes.

18. **Recommandation à l'intention du Groupe de travail à composition non limitée:** L'Autriche est d'avis que le Groupe de travail à composition non limitée devrait s'attaquer d'une manière franche et ouverte aux différences d'ordre conceptuel s'agissant de la qualité et de l'état des obligations et engagements en matière de désarmement nucléaire, et qu'il devrait rechercher les moyens d'aplanir les divergences d'opinion manifestes sur l'état des obligations en matière de non-prolifération et des engagements en matière de désarmement nucléaire.

IV. Qu'entend-on par désarmement nucléaire et quels sont les critères de progrès crédibles?

19. Lors des débats sur le désarmement nucléaire tenus dans le cadre du TNP, des divergences de vues contrastées sont visibles aussi entre les États dotés d'armes nucléaires parties au TNP et nombre d'États non dotés d'armes nucléaires en ce qui concerne la mesure dans laquelle les engagements et obligations en matière de désarmement nucléaire sont mis en œuvre. Les États dotés d'armes nucléaires font valoir les mesures de désarmement nucléaire qu'ils ont entreprises, depuis les mesures techniques telles que la constitution d'un glossaire des termes du nucléaire jusqu'aux réductions des armes nucléaires ou aux accords bilatéraux de réduction d'armements, comme autant de preuves de la mise en œuvre de l'article VI du Traité. Parallèlement, ils sont vivement critiqués par les États non dotés d'armes nucléaires pour l'absence de progrès, perçue comme telle, dans la mise en œuvre de leurs engagements et obligations.

20. Les États dotés d'armes nucléaires qui sont parties au TNP, lorsqu'ils appliquent l'article VI du Traité, et les États dotés d'armes nucléaires qui ne sont pas parties au TNP abordent le désarmement nucléaire comme une succession de mesures progressives (et plus ou moins modestes), comme indiqué à la section II du présent document. Ces mesures devraient toutefois être mises en œuvre d'une façon conforme à leur dessein de maintien de la stabilité nucléaire stratégique et de la dépendance à l'égard des armes nucléaires jusqu'à ce que les conditions propices au désarmement nucléaire soient réunies. Les États détenteurs d'armes nucléaires soutiennent qu'il n'y a pas de contradiction entre le maintien de la stabilité nucléaire stratégique et leur soutien affiché en faveur du désarmement nucléaire et de l'objectif d'un monde sans armes nucléaires. Par conséquent, la persistance de la dépendance à l'égard des armes nucléaires dans les doctrines militaires et le maintien et la modernisation des armes nucléaires et de l'infrastructure des armes nucléaires, ainsi que les investissements à long terme dans ce domaine, sont, selon leur raisonnement, compatibles avec leurs engagements et obligations en matière de désarmement nucléaire.

21. La plupart des États non dotés d'armes nucléaires admettent que le désarmement nucléaire effectif est un processus complexe sur le plan technique et qu'il requiert du temps et une batterie de mesures interdépendantes. Toutefois, l'interprétation que font ces États des progrès crédibles en matière de désarmement nucléaire appellerait de la part des États dotés d'armes nucléaires des changements bien visibles de leurs politiques, qu'ils devraient orienter clairement vers le désarmement nucléaire et un monde sans armes nucléaires. De tels changements n'ont pas eu lieu. D'une manière générale, l'on perçoit une contradiction flagrante entre les engagements et obligations convenus en matière de désarmement nucléaire et le maintien par les États dotés d'armes nucléaires de leur dépendance vis-à-vis des armes nucléaires pour une longue durée, indéterminée. Nombre d'États non dotés d'armes nucléaires doutent donc que les États dotés d'armes nucléaires donnent suite promptement à leur discours en faveur du désarmement nucléaire, et voient plutôt chez eux une démarche systématique en faveur du maintien aussi longtemps que possible du statu quo nucléaire. Pour de nombreux États non dotés d'armes nucléaires, il existe une contradiction analogue en ce qui concerne les déclarations politiques de certains États détenteurs d'armes nucléaires non parties au TNP en faveur du désarmement nucléaire et les politiques, les doctrines et le renforcement du potentiel militaire de ces États.

22. Ces vues et attentes différentes quant à la mise en œuvre des engagements et obligations en matière de désarmement nucléaire font qu'il est très difficile de parvenir à une perception commune de la mesure dans laquelle on progresse. Les conclusions et recommandations concernant les mesures de suivi formulées à l'issue de la Conférence d'examen du TNP de 2010 et les 22 mesures de suivi qui y sont énoncées constituent un nouvel outil précieux grâce auquel la communauté du TNP peut mesurer les progrès. Dans ce contexte, la contribution très importante de la société civile doit être mise en valeur. Plusieurs rapports détaillés qui ont été établis sur la mise en œuvre du Plan d'action pourraient aider considérablement les États lorsqu'il s'agit d'évaluer la mise en œuvre des engagements et obligations en matière de désarmement au titre du TNP. Pour un grand nombre d'États non dotés d'armes nucléaires, les indicateurs clefs du progrès et d'une orientation claire en faveur du désarmement nucléaire – tant pour les États dotés d'armes nucléaires parties au TNP que pour ceux qui n'y sont pas parties – pourraient être:

- L'évolution des doctrines vers une diminution du rôle des armes nucléaires;
- Les changements dans la disponibilité opérationnelle et le niveau d'alerte;
- Les décisions prises dans les États dotés d'armes nucléaires en matière d'allocation budgétaire en faveur des armes nucléaires et de l'infrastructure s'y rapportant et en matière de modernisation des armes nucléaires et d'investissement à long terme dans ce domaine;

- Le degré de transparence;
- Les progrès sur la voie de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE); et
- La situation qui prévaut dans le dispositif de désarmement – en particulier à la Conférence du désarmement.

23. Pour conclure et compte tenu des différences qui viennent d'être exposées, il est probable que, avant et pendant la Conférence d'examen du TNP de 2015, la communauté du TNP livrera des interprétations divergentes quant au degré de mise en œuvre de ces engagements et mesures. Il est donc important de remédier à ces divergences d'ordre conceptuel et de rechercher un terrain d'entente sur ce qui constitue des progrès crédibles en matière de désarmement nucléaire et sur la façon dont ces progrès peuvent être évalués. Bien qu'il n'y ait pas d'obligation juridiquement contraignante pour les États dotés d'armes nucléaires non parties au TNP, il serait important de se concerter avec eux également sur les moyens de donner suite à leur soutien exprimé en faveur du désarmement nucléaire et d'un monde sans armes nucléaires.

24. **Recommandation à l'intention du Groupe de travail à composition non limitée:** L'Autriche est d'avis que le Groupe de travail à composition non limitée devrait s'intéresser aux différentes vues et attentes sur ce qui constitue des progrès crédibles en matière de désarmement nucléaire et s'employer à trouver un terrain d'entente sur les moyens de rapprocher ces vues et attentes. Il pourrait tenter de déterminer des critères sur les mesures pratiques et les niveaux de mise en œuvre correspondants qui constitueraient des progrès concrets, et rendre compte, dans son rapport, de la diversité des vues sur la question.

V. Conclusion

25. Le régime de désarmement nucléaire multilatéral et de non-prolifération est à la croisée des chemins. Plusieurs facteurs déterminants imposent une charge considérable à l'édifice bâti sur le TNP, édifice qui a constitué le cadre des efforts déployés ces quarante dernières années par la communauté internationale en vue de remédier aux problèmes posés par l'ère des armes nucléaires. L'objectif de l'universalité du TNP semble s'éloigner toujours plus, les efforts déployés pour maîtriser la prolifération des armes nucléaires sont battus en brèche et le monde sans armes nucléaires auquel tous aspirent ne semble pas plus proche. De plus, certains des paramètres clés de l'ère nucléaire, à savoir le fait que certains États seulement étaient dotés d'armes nucléaires et avaient les connaissances et les compétences techniques requises, perdent rapidement toute pertinence. Les obstacles technologiques persistent certes, mais ils s'aplanissent de jour en jour. De plus en plus d'États – et éventuellement des acteurs non étatiques – vont être en position d'atteindre, voire de franchir, de facto la ligne qui les sépare de la capacité de fabrication d'armes nucléaires. La décision de franchir le pas sera de plus en plus politique et non technologique. Les conséquences de ce changement ne sauraient être surestimées. Une telle évolution signifie une croissance exponentielle du risque de prolifération des armes nucléaires et, partant, du risque que ces armes soient utilisées par quelqu'un, quelque part. Mettre l'accent sur la non-prolifération seule – aussi importante soit-elle – condamnerait en fin de compte à l'échec. Avec le seuil technologique qui s'abaisse et l'intérêt pour la technologie nucléaire qui va croissant, la seule démarche à long terme consiste à édifier des obstacles politiques et juridiques crédibles contre les armes nucléaires en tant que telles.

26. Il faut donc tendre au désarmement nucléaire avec une conscience bien plus aiguë de l'urgence: il s'agit d'une course contre la montre. Soit le régime mondial pourra être préservé, voire renforcé, et la propagation des armes nucléaires s'arrêtera, soit la légitimité du TNP et le régime tout entier risquent d'être sapés avec les conséquences potentielles d'un nombre croissant d'acteurs cherchant à mettre au point des armes nucléaires.

27. Pour remédier à ce problème d'importance, on ne pourra plus désormais recourir aux approches sélectives. Il faut s'attaquer aux armes nucléaires et aux risques y afférents dans leur globalité. Éviter le débat et balayer du revers de la main les différences conceptuelles fondamentales ne sont pas les moyens d'avancer. Le Groupe de travail à composition non limitée pourrait être le cadre dans lequel de telles délibérations se tiendraient dans un esprit d'ouverture et de transparence. Certes, les divergences actuelles ne pourront être surmontées mais c'est là que pourraient être prises les premières mesures contribuant à l'établissement d'un terrain d'entente.
